

ASSEMBLÉE DU 22 JANVIER 2024

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

Prendre note que les personnes qui le désirent peuvent adresser leurs interrogations portant sur l'ordre du jour aux membres du conseil en les acheminant à la direction générale, par courriel :

✉ bouchardj@mrclassomption.qc.ca;
✉ deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca.

1. - **PRÉLIMINAIRES**

- 1.1 - Ouverture de la séance;

- 1.2 - Adoption de l'ordre du jour; (R)

- 1.3 - Adoption des procès-verbaux du 22 novembre et 11 décembre 2023; (R)

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlements numéros 299-06-2023, 300-57-2023 et 300-58-2023 de la Ville de L'Assomption;

2.1.2 Règlement numéro 11-383-23-06 et 11-384-23-18 de la Ville de Charlemagne;

2.2 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) :

2.2.1 Règlement numéro 146-17 (Dispositions relatives aux aires d'affectations industrielles) :

2.2.1.1 Dépôt du procès -verbal de la consultation publique; (CP-4.1.1.1, D)

2.2.1.2 Adoption du règlement numéro 146-17; (CP-4.1.1.2, R)

2.3 - Schéma d'aménagement et de développement durables (SADD) :

2.3.1 Autorisation de dépenses - volet communications; (cp-4.2.1, R)

- 2.4 - Critères d'évaluation et grille d'évaluation pour appel d'offres de services professionnels relatif à la confection d'atlas sur les paysages; (CP-4.3, R)

- 2.5 - Entente en aménagement du territoire :
 - 2.5.1 Entente en aménagement du territoire visant le maintien et la mise en valeur de la biodiversité dans la région de Lanaudière 2023-2027 (DD); (CP-4.4.1, R)

 - 2.5.2 Entente en aménagement du territoire visant les milieux de vie durables dans la région de Lanaudière 2023-2027; (CP-4.4.2, R)

- 2.6 - Autorisation de dépenses pour la rédaction d'un règlement sur la rémunération des membres non élus en lien avec le comité consultatif agricole; (CP-4.7.2, R)

- 3. - **ADMINISTRATION**

- 3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement; (CP-5.11, D)

- 3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 novembre 2023; (D)

- 3.3 - Règlement numéro 180 relatif à la répartition des dépenses de l'année 2024; (CP-5.2, R)

- 3.4 - Résolution pour autoriser le préfet ainsi que le directeur général à payer les comptes déjà approuvés au budget de l'année 2024 et établis à 22 694 756 \$; (CP-5.3, R)

- 3.5 - Abonnement au soutien technique général annuel des logiciels de gestion financière; (CP-5.4, R)
- 3.6 - Dépôt et adoption du décret de la population 2024; (CP-5.5, R)
- 3.7 - Conférence économique Desjardins des grandes chambres de Lanaudière (demande de commandite); (CP-5.7, R)
- 3.8 - Demande de partenariat pour le Souper du préfet à la Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption; (CP-5.8, R)
- 3.9 - Participation à la soirée vins et fromages de la Fondation du Collège de L'Assomption (CP-5.1, R)
- 3.10 - Garantie prolongée pour le serveur; (CP-5.9, R)
- 3.11 - Matières résiduelles :
 - 3.11.1 Entente cadre avec Éco entreprises Québec (ÉEQ); (CP-1.1.1, R)
 - 3.11.2 Politique de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la démarche ICI on Recycle; (CP-1.1.2, R)
 - 3.11.3 Appui à la MRC du Val-Saint-François relativement au plastique agricole; (CP-1.1.6, R)

3.12 - Autorisation de paiement #4 et de la retenue de 5 % dans le cadre des travaux au barrage de L'Épiphanie; (CP-1.2.1, R)

3.13 - Prolongation du contrat de la coordonnatrice au développement social; (CP-3.2.1, R)

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - Fonds régions et ruralité :

4.1.1 Renouvellement du programme de signalisation du Chemin du Roy;
(CP-3.1.1, R)

4.1.2 Avenant à l'entente de délégation CieNOV 2024-2026; (CP-3.1.2, R)

4.2 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.